Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	**3 février 2021 à 15h00mn**
PASSATION DE MARCHE N°	**DAO/CB/MCA-M/ES-12-C-R/Compact**
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Acquisition des équipements spécifiques (clubs scolaires) au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante Modèle Lycée Attahadi en trois lots • **Lot 1 : Clubs scolaires audiovisuels (théâtre - cinéma - radio scolaire)** • **Lot 2: Enseignement des langues et outils de communication (laboratoire de langues - paquet divers)** • **Lot 3 : Clubs artistiques et environnement (Education musicale - art plastique - environnement)**

PARTICIPANTS :

Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1ère partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **3 février 2021 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier d'Appel d'Offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-12-C-R/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Mohammed El Moumane, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Laila El Hattab, Manager Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima « Education Secondaire » de l'Agence MCA-Morocco, pour présenter l'objectif de cette consultation et les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Madame Carole Ravoajarison, de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- La soumission est par voie électronique via un lien Dropbox sauf pour la garantie de soumission qui doit être soumise en version papier originale, et ce avant la date limite de soumission ;
- La date limite pour demander les clarifications est le 5 février 2021 ;
- La date limite pour la réception des offres est le **1 mars 2021 à 15h00mn**, heure locale de Rabat.

Monsieur Mohammed El Moumane a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.
Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires y compris la retenue à la source de 10% pour les non-résidents, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non-résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Morocco communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non-résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise) n'est pas requis pour les Non- résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ainsi que leurs coordonnées bancaires, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire. L'exonération fiscale de la TVA sera octroyée soit à chaque membre du groupement soit au mandataire selon le schéma de facturation adopté.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, ces derniers ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).
Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2ème partie de ce procès-verbal.

2ème partie – Questions/Réponses

Q1 : Par rapport au formulaire BSF-8 : Autorisation du Fabricant demandé pour les articles-clé, les fournisseurs refusent de les fournir étant donné que le délai de garantie demandé est trop long (2 ans), pour des articles qui ne nécessitent qu'une garantie normale de 1 an (exemple : Contrôleur DMX, SMART TV grande taille : SAMSUNG ne donne qu'une garantie d'1 an) ?

R1 :

Autorisation du Fabricant : C'est une simple autorisation qui indique que le revendeur est agréé ou bien autorisé à commercialiser lesdits articles. Il n'est pas nécessaire de mentionner le délai de garantie sur cette attestation.

Garantie : La période de garantie correspondra à la date de réception définitive (12 mois après la réception provisoire) sans dépasser la date de fin de Compact.

Attestation de Garantie du Constructeur (ou du fabricant) : est une attestation de garantie du constructeur qui est de **vingt-quatre (24) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel. Cette attestation de garantie sera remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison

Q2 : Nous demandons un délai supplémentaire, quelque fabriquant en Chine est en leurs vacances annuelles, si possible ?

R2 : Nous pouvons ajouter un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables (à confirmer par un addendum au DAO).

Q3 : Pourrons-nous recevoir le dossier de cette présentation par courrier électronique ?

R3 : Oui. Elle accompagnera le PV de cette session.

Q4 : Est-ce que vous allez partager toutes les questions ?

R4 : Oui. Le PV contenant de cette session contient les questions posées ainsi que les réponses correspondantes.

Si des questions arrivent avant la date limite indiquée à cet effet (le 5 février 2021), les réponses seront consignées dans un bulletin de clarifications.

Les deux documents seront distribués aux soumissionnaires enregistrés et publiés sur le site web de l'Agence MCA-Morocco : www.mcamorocco.ma

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

FICHE DE PRESENCE

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N° : DAO/CB/MCA-M/ES-12-C-R/Compact
Intitulé : Acquisition des équipements spécifiques (clubs scolaires) au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante Modèle Lycée Attahadi en trois lots

- **Lot 1 : Clubs scolaires audiovisuels (théâtre - cinéma - radio scolaire)**
- **Lot 2: Enseignement des langues et outils de communication (laboratoire de langues - paquet divers)**
- **Lot 3 : Clubs artistiques et environnement (Education musicale - art plastique - environnement)**

Entité : Agence MCA-Morocco
Date : 3 février 2021 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Mohammed El Moumane	Responsable « Passation de marchés »	MCA-Morocco		Par webinaire
Laila El Hattab	Manager « Education Secondaire »	MCA-Morocco		Par webinaire
Carole Ravoajarison	Senior procurement Specialist	Procurement Agent		Par webinaire
Amine Belmajdoub		Webjet solution		Par webinaire
Ramon Garcia		Fomento	rgarnaiz@fomento.eu	Par webinaire
Dakhchi Abdel		Société Techdata Group	tdg.sarl@gmail.com	Par webinaire
Abdellatif Dakhchi		Société Techdata Group	tdg.sarl@gmail.com	Par webinaire
		DIANA		Par webinaire
Maria de Baecque				Par webinaire
AMOUSSOU GENEVOIX		FINATECH SYSTEMS		Par webinaire